

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 28/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du lundi 24 mars 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 18 mars 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Madame Mélanie DECURE, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON

Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe CAUCHOIS a été nommé secrétaire de séance.

2025/21 – CHOIX DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PARC DE VIDEOSURVEILLANCE

La commune dispose d'un parc de vidéosurveillance sur son territoire.

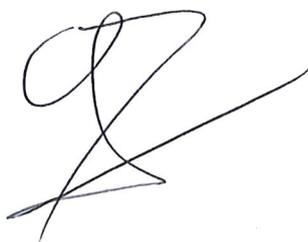
Deux devis concernant l'entretien et la maintenance de ce parc sont présentés :

- L'un portant sur un contrat préventif pour 3 481,00 euros HT par an, auquel s'ajoute une redevance annuelle pour la location des fourreaux Orange pour un montant de 383 € HT/an
- L'autre portant sur un contrat curatif pour :
 - o 112,00 euros HT / heure pour la mise à disposition d'un technicien
 - o 72,00 euros HT / heure pour la mise à disposition d'un ouvrier spécialisé
 - o 195,00 euros HT / journée pour la mise à disposition d'une nacelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CHOISIT** le contrat préventif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien préventif pour le parc de vidéosurveillance, contrat proposé pour un montant de 3 864,00 euros HT.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget.

Le secrétaire de séance, Philippe Cauchois



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

